

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 1071 /Fin.

Astrida, le 18 mai 1951.

ASTRIDA



83

Monsieur le Chef de Service,

Suite à votre n° 1811/Fin.I, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai pris en recettes la somme de **17.664,50** francs représentant la quote-part des C.A.C. dans le détournement de fonds sous le n° 33 du 8 mai 1951.

Le Comptable Territorial. A. STRIJBOS,

A Monsieur le Chef du Service des Finances

à

U S U M B U R A .

s/couvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.